

Lettre de Jacques Camille Paris à Jean Monnet (Paris, 5 août 1952)

Légende: Dans sa réponse quatre jours plus tard à la lettre de Jean Monnet du 1er août 1952, Jacques Camille Paris, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, rassure le futur premier président de la Haute Autorité quant à l'entière autonomie dont disposera l'Assemblée de la CECA pour prendre toute décision concernant son avenir, sans que l'assistance matérielle des services du Conseil de l'Europe puisse y porter préjudice.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Europe - Historical archives of the Council of Europe, Strasbourg. European Coal and Steel Community (General File), 2428, Vol. 2 1950 (Août-novembre 1952).

Copyright: (c) Archives historiques du Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jacques_camille_paris_a_jean_monnet_paris_5_aout_1952-fr-e443efc5-6dff-4b0f-a6d5-c9ebdbf883ea.html

Date de dernière mise à jour: 26/03/2014

Lettre de Jacques Camille Paris à Jean Monnet (Paris, 5 août 1952)

CONSEIL DE L'EUROPE
Le Secrétaire Général

COPIE

Paris, le 5 août 1952
3, rue André-Pascal

Mon cher Ami,

J'avais retiré de notre entretien une impression fort différente de celle que me laisse la lecture de votre lettre du 1er août.

Vous me faites part de dispositions que vous avez prises officieusement avec le souci de faciliter le travail et de respecter l'indépendance et le caractère propre de l'Assemblée de la Communauté du charbon et de l'acier.

Je n'ai pas besoin de vous dire que votre préoccupation est aussi la mienne. Le mandat que j'ai reçu du Comité des Ministres du Conseil ne comporte à cet égard aucune équivoque. J'ajoute que le Secrétariat du Conseil n'est jamais intervenu dans le fonctionnement de l'Assemblée Consultative que pour lui prêter les concours qu'elle demandait dans les formes qu'elle demandait, en sorte que notre organe délibérant n'a jamais cessé d'éprouver le sentiment d'une parfaite liberté.

J'estime par conséquent que l'indépendance de l'Assemblée de la Communauté serait parfaitement assurée si le soin d'organiser sa première session était confié à l'expérience et aux traditions déjà éprouvées du Secrétariat du Conseil. Il appartiendrait ensuite à cette Assemblée et à elle seule de prendre, dès cette première session, toute décision qui lui paraîtrait la plus appropriée pour l'avenir.

C'est de cette manière que j'ai compris le mandat qui m'a été confié de prendre contact avec le Président de la Haute Autorité pour l'organisation des premiers travaux de l'Assemblée. Toute autre formule risquerait, à mon avis, d'être interprétée comme inspirée du désir d'influencer à l'avance le libre choix de l'Assemblée en ce qui concerne ses futurs services. Je crains, au surplus, qu'un personnel recruté dans un aussi court délai, pour compétents que soient ses membres, ne puisse apporter à l'Assemblée de la Communauté du Charbon et de l'Acier, à sa session inaugurale, une assistance comparable à celle que peut fournir le Secrétariat du Conseil.

Je ne doute pas qu'étant donné les responsabilités qui nous incombent à l'égard de l'unité européenne et le souci que nous devons avoir de préserver le bon renom de l'administration européenne, vous serez d'accord avec moi pour faire en sorte qu'au début de sa mission historique, l'Assemblée non seulement jouisse de la plus complète indépendance, mais ait également à sa disposition les concours matériels les meilleurs possibles.

Dans cet esprit, mes collaborateurs et moi-même sommes dès maintenant engagés dans des préparatifs qui nous permettront de faire face aux exigences prévisibles de l'Assemblée, lors de sa réunion de Strasbourg, au mois de septembre. Je ne manquerai pas de faire part des dispositions envisagées au Président de la Haute Autorité, dès que celle-ci entrera officiellement en fonction.

(Signé) J.C. PARIS
Secrétaire Général.

Monsieur Jean MONNET,
Commissaire Général,
Commissariat Général du Plan de
Modernisation et d'Équipement
18, rue de Martignac
PARIS